AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO.

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-69 915679

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

CÔTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAÔNE - JURA - SAÔNE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture C.C.P. DIJON

Supplément n° 1 au Bulletin n° 103 - AVRIL 1969 - 9 AVRIL 1969

VIGNE

NOCTUELLES OU VERS GRIS : Le traitement à appliquer, dès que les premiers dégâts sont observés, est à base d'appâts (mélange de son et d'insecticide : Aldrine, Chlordane, Heptachlore, Lindane). Des formules prêtes à l'emploi sont vendues dans le commerce. Dose 80 Kgs/hectare à répandre en petits tas humides au pied des souches. Les pulvérisations à base de Lindane, D.D.T., Chlordane, Heptachlore peuvent être utilisées.

PERITELES ET OTIORRHYNQUES : Même traitement que ci-dessus (poudrage ou pulvérisation).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Etendre les traitements aux arbres arrivant au stade C3/D en utilisant de préférence une bouillie cuprique.

OIDIUM DU POMMIER : Effectuer un premier traitement sur les arbres en débourrement et éliminer les pousses oidiées déjà bien visibles.

TEIGNE DES FLEURS DE CERISIER : (en particulier zone de production de cerises à kirsch de FOUGEROLLES - Haute-Saône) : Appliquer une pulvérisation sur les arbres au stade C - bourgeon ouvert laissant voir les boutons verts encore groupés - avec un D.D.T. à 100 grammes de matière active ou un Oléoparathion à la dose de 30 grammes de matière active/hectolitre.

MONILIA DU CERISIER : Une nouvelle pulvérisation est préconisée avec un sel de cuivre.

OBSERVATIONS : Les traitements lessivés par la pluie (20 à 30 m/m) doivent être renouvelés sans attendre l'avis de la Station.

PETITS FRUITS

FRAMBOISIER : DESSECHEMENT DES RAMEAUX (DIDYMELLA APPLANATA et ANTHRACNOSE) : Un premier traitement est conseillé contre cette maladie, dans les plantations dont la végétation est bien avancée.

Utiliser : - Thirame : 200 grammes de matière active à l'hectolitre,
ou : - Mancozèbe 160 grammes de matière active à l'hectolitre.

Traiter soigneusement les jeunes pousses sortant du sol, très sensibles à la maladie. Si le temps est humide, donc favorable à la maladie, trois ou quatre traitements peuvent être nécessaires jusqu'au début de la maturité des fruits pour contenir la maladie dans des limites acceptables.

GROSEILLIER - CASSISSIER : ANTHRACNOSE : Un traitement est conseillé avant la floraison avec un produit cuprique ou organo-cuprique ou du Mancozèbe (à 160 grammes de M.A./Hectolitre).

OIDIUM AMERICAIN DU GROSEILLIER A MAQUEREAU : Cette maladie, ces dernières années, s'est généralisée sur les cultures de cassissiers compromettant la pousse des tiges et par là même sans doute les rendements.

La protection complète des plantes à l'égard de cette maladie exigerait des traitements répétés, peu espacés, généralement peu compatibles avec la rentabilité de la culture.

P./260

Bien que nos connaissances sur le parasite soient incomplètes des travaux indiquent que le champignon n'hiverne sans doute pas dans les bourgeons des pousses contaminées l'année précèdente. Aussi les traitements précoces dès le départ de la végétation ne semblent pas recommandables. L'an dernier les traitements (3 avant récolte, 1 après récolte) éffectués à partir de l'apparition des premières taches (fin mai 1968) ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Attendre donc un prochain bulletin. Des produits pourront être utilisés : le Dinocap 25 g de matière active l'hectolitre, le Drazoxolon 40 gr de matière active l'hectolitre. Avec ce dernier produit un délai de 15 jours avant récolte doit être respecté.

CHENILLES DEFOLIATRICES (cheimatobie) : Ajouter un produit efficace contre ce ravageur (D. D. T. à 100 gr de matière active l'hectolitre ou ester phosphorique par temps chaud).

PUCERONS : Utiliser l'un des produits indiqués sur la liste des pesticides homologués.

COLZA

MELIGETHES : Ces insectes sont apparus en quantités parfois importantes . Surveiller les cultures dont les boutons floraux sont formés et, s'il y a lieu, pulvériser l'un des produits indiqués dans la liste des pesticides homologués. Nous rappelons que les dégâts de cet insecte peuvent être très importants par température élevée sur les colzas se trouvant au stade des boutons floraux groupés.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHES DU CHOU : Il convient de protéger dès à présent les plantations faites, les plantations à venir le seront aussitôt après la mise en place. Utiliser :

- soit une pulvérisation au pied des plantes 70 à 100 centimètres cubes d'une bouillie à base de :

Carbophénothion chlorfenvinphos, Diéthion, Parathion	30 gr de ma/hl
Diazinon	50 gr de ma/hl
Bromophos	50 gr de ma/hl

Pour les semis effectuer une pulvérisation généralisée si la désinfection des graines ou du sol n'a pas été réalisée.

- soit un épandage au pied de la plante de granulés à base de : Trichloronate, Chlorfenvinphos, Dichlofenthion à raison de 1 gr de produit commercial environ par pied.

Pour les futures plantations le trempage des plantes dans une solution de Parathion à raison de 30 gr de matière active à l'hectolitre est recommandé si le semis n'a pas été protégé convenablement.

FRAISIERS : MALADIE DES TACHES ROUGES : Pulvériser soigneusement sur la nouvelle végétation une bouillie à base de manèbe à 240 grammes de matière active par hectolitre.

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que les traitements sont interdits pendant la floraison avec les produits nocifs pour les abeilles. Seuls peuvent être utilisés les insecticides ou acaridides suivants :
- Pyréthrines - Roténone - Endosulfan - Toxaphène et Polychlorocamphane - Diéthion - Phosalone - Chinométhionate - Chlorphénamidine - Dicofol - Tétradifon - Tétrasul - Thioquinox.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles -

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.